

■ Les communes facteur « 3 ou 4 »

Retours d'expérience

Economies d'énergie pour les communes

Certaines opérations de rénovation de l'éclairage public de communes particulièrement volontaristes ont été sélectionnées par l'ADEME. Celles-ci serviront d'exemple pour l'atteinte de l'objectif « facteur 4 » en 2050.

Ces 51 communes, dont **7 en Basse-Normandie**, regroupant 51 000 habitants, ont divisé par 3 ou 4 la consommation de leur éclairage public.

2 100 points lumineux ont été remplacés au total, représentant 940 MWh économisés par an pour une économie de puissance de 187 kW.

Les communes ont bénéficié d'une aide de 1,8 million d'euros sur l'année 2012 pour un investissement de 4,1 millions d'euros.

Aide de l'ADEME

L'aide de l'ADEME a permis d'abaisser le **temps moyen de retour sur investissement** pour une



Commune de Quettehou.

commune de 44 ans à **24 ans** (sur la base de 10 cts d'euros par kWh).

Types d'actions

Outre les actions qui permettent d'atteindre le facteur 2, les actions supplémentaires menées ont consisté principalement à :

- **Adapter les puissances d'éclairage** en fonction des besoins. Des systèmes permettant la gradation de puissance ont été mis en place. Certaines communes ont choisi d'éteindre complètement l'éclairage public aux heures creuses de la nuit.
- **Mieux gérer le parc d'éclairage public.** La télégestion peut être utilisée pour remplir les fonctions de surveillance de la qualité du réseau en temps réel et pour gérer précisément le niveau de puissance de chaque point lumineux.
- **Supprimer les points lumineux inutiles.**
- **Limiter les nuisances lumineuses.** Le matériel installé devait avoir une émission de lumière uniquement dirigée vers le bas.

Chiffres-clé pour une commune facteur 3 ou 4 en Basse-Normandie

Nombre de points rénovés	Economie d'énergie annuelle (kWh)	Economie de puissance (kW)	Investissement	Aide ADEME
53	17 158	4	92 963 €	33 884 €

■ Zoom sur une commune facteur 4

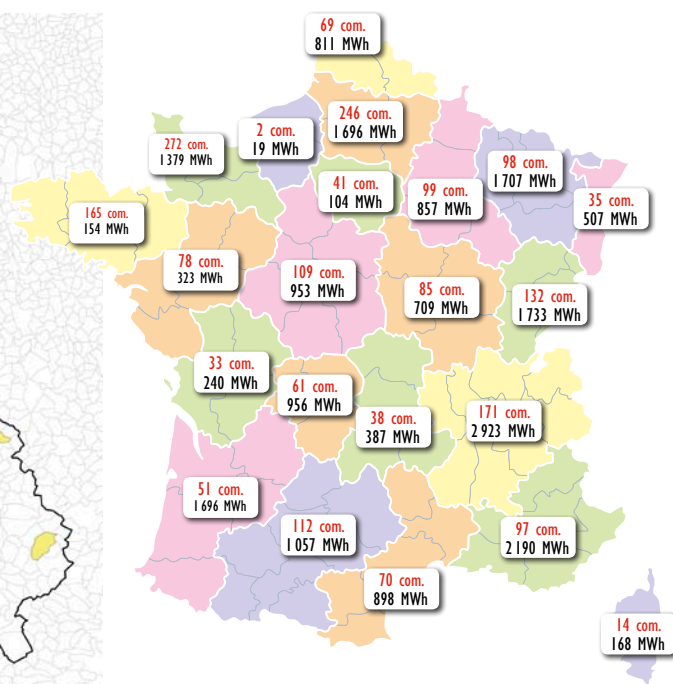
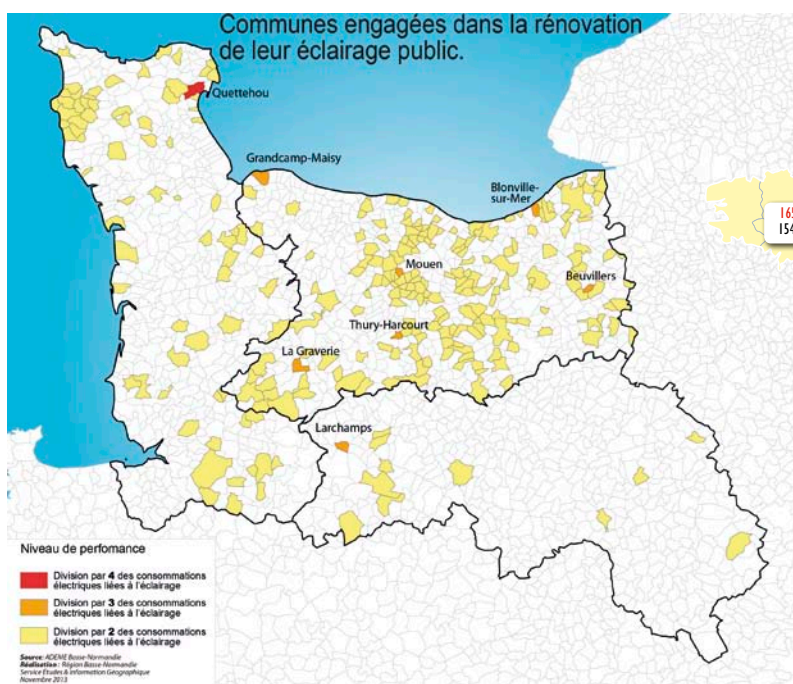
La commune de Quettehou va diviser par 4 sa consommation d'électricité sur l'éclairage public :

- Taux de réduction de 75 %
- 105 points lumineux rénovés
- 36 963 kW h/an économisés
- 9,4 kW d'économie de puissance
- 16 boules type vapeur de mercure éradiquées
- 4 340 t CO₂/an évitées
- Coût d'investissement : 161 340 €
- Aide ADEME : 85 000 €
- Caractéristiques techniques : ballasts électroniques et LEDs ; mise en place d'une télégestion (système centralisé en Mairie permettant la gestion et la régulation de chaque foyer lumineux en temps réel).



Commune de Quettehou.

La répartition des communes sélectionnées



Les résultats par département

■ Basse-Normandie

7,3 millions d'euros ont été investis pour la rénovation de l'éclairage public grâce à une aide de l'ADEME de 2,12 millions d'euros.

Calvados

186 communes ont bénéficié d'une aide conjointe de l'ADEME et du SDEC Energie grâce à 3 opérations groupées.
 3 152 boules type vapeur de mercure ont été éradiquées et 3 716 points lumineux ont été rénovés en facteur 2 principalement.
 6 communes ont été financées pour leur opération exemplaire de rénovation en facteur 3.
 Les communes du Calvados ont obtenu une aide de l'ADEME de 1 359 581 € pour un investissement global de 5 544 218 €. Chaque commune a économisé en moyenne 4 273 kWh.

Manche

73 communes ont bénéficié d'une aide de l'ADEME.
 1 306 boules ont été supprimées sur les 1 574 points lumineux rénovés, principalement en facteur 2.
 Les communes de la Manche ont reçu une aide globale de 606 408 € pour un investissement de 1 393 666 €. Chaque commune a économisé en moyenne 5 640 kWh.
 La commune de Quettehou est la seule de Basse-Normandie à avoir obtenu un financement pour son opération exemplaire en facteur 4.

Orne

13 communes ont bénéficié d'une aide de l'ADEME.
 188 boules ont été enlevées et 407 points lumineux ont été rénovés en facteur 2.
 Les communes de l'Orne ont perçu une aide globale de 153 720 € pour un investissement de 413 532 €. En moyenne, chaque commune a économisé 1 156 kWh.

Contact ADEME

Karine BOSSER
02 31 46 89 61
karine.bosser@ademe.fr



DIRECTION RÉGIONALE
 BASSE-NORMANDIE

